

La Grande Vidourlade

DESCENTE DU VIDOURLE DE SOMMIERES A LA MER

REGLEMENT

Article 1: Objet de la manifestation

L'association FESTA MASSSIMA organise "La Grande Vidourlade" descente du Vidourle en radeaux customisés, au départ de Sommières, arrivée à la mer entre le Grau du Roi et la Grande Motte sur la plage du Ponant.

Une fête de départ aura lieu le vendredi 29 mai 2009 à Sommières au Jardin des Métiers d'Autrefois, autour des radeaux (ceux qui seront déjà prêts) en présence des vigneron avec une dégustation et vente de vins.

Le départ se fera à Sommières le samedi 30 Mai 2009, arrivée le dimanche 31 mai 2009 au Grau du Roi sur la plage de Ponant.

Article 2: Inscription

Cette manifestation s'adresse au plus de 18 ans révolu.

Les inscriptions sont prises dès à présent dans l'ordre d'arrivée.

Les droits d'inscriptions sont de :

- 20 euros par participant pour un radeau, canoë et kayak de particulier
- 80 euros pour 2 personnes pour une location de canoës pour les deux jours
- 35 euros pour une location de kayak pour les deux jours

Ces tarifs comprennent : l'adhésion à l'association, le repas du samedi soir et dimanche soir, ainsi que la location des gilets. Vous devez prévoir un repas pour le samedi midi et dimanche midi.

Pour les accompagnateurs et autres curieux intéressés par l'apéritif, le repas et la nuit à la manade Lou Pitchoune le Samedi soir, le tarif est de :

- 20 euros par personne

Afin que les inscriptions soient validées, les participants doivent joindre la somme des droits d'inscription avant le 25 mai 2009.

(Voir bulletin d'inscription)

Article 3: Le radeau

Le radeau doit être construit artisanalement, être robuste et le plus léger possible.

Il ne doit comporter aucun élément dangereux ou angle vif. Il doit posséder un bout de corde, suffisamment résistante pour assurer la traction du radeau dans toutes les conditions et notamment en cas de fort courant ou d'échouage.

Une rame ou une pagaie par équipier est obligatoire à bord du radeau.

Seule la propulsion dite manuelle est autorisée (rame, pédalo, roue à l'aube). Les moteurs (essence, électrique) ainsi que les pompes à eau sont strictement interdits.

De plus, "l'habitacle" ou cabine au-dessus du plancher du radeau devra rester à ciel ouvert et par conséquent ne pourra être, en aucun cas, un espace fermé. L'équipage doit pouvoir déplacer et porter son radeau sans aide extérieur.

Les commissaires de courses attribueront un numéro à chaque radeau. Le numéro attribué devra être affiché visiblement sur l'embarcation. Les participants sont propriétaires de leur embarcation.

C'est aux participants d'assurer l'acheminement de leur radeau sur la rive de départ

désignée et, de même, d'assurer l'enlèvement sur la rive d'arrivée.

Article 4: L'équipage

Chaque participant doit être en bonne condition physique et doit pouvoir notamment nager en eau vive sans difficulté. Il s'agit d'une épreuve ludique mais d'endurance. L'âge est fixé à 18 ans minimum. Chaque équipage sera dirigé par un capitaine. Le nombre d'équipier ne doit pas excéder 5 personnes.

Article 5: Sécurité

Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire pendant la durée de l'épreuve, ce gilet doit être au-dessus des vêtements. Les gilets artisanaux ne sont pas acceptés. L'association Festa MasSsima prévoit des gilets pour tous les participants. (Nous vous informons que des gilets sont en vente chez décathlon ou Go Sport aux tarifs avoisinant les 12 euros).

Les participants doivent porter des chaussures légères antidérapantes; les bottes sont interdites.

Il est interdit d'emporter à bord des matières inflammables ou dangereuses sous peine d'exclusion de l'épreuve. Il est interdit de s'attacher à une corde.

Il est nécessaire d'avoir au moins un couteau à bord.

Le capitaine est responsable des mesures de sécurité à bord. Le départ sera refusé à un équipage qui ne présenterait pas des éléments de sécurité suffisants.

Des consignes particulières peuvent être données par l'organisation en fonction des conditions météorologiques, du débit du Vidourle ou de dangers particuliers. Un briefing sera organisé pour présenter le parcours et les éventuelles consignes particulières.

L'organisation assure la surveillance et l'assistance des équipages mais ne peut être tenue responsable en cas de non respect des règles de sécurité édictées par le présent règlement.

Lorsqu'un radeau s'échoue, le capitaine doit s'employer à le dégager dans les plus court délais ou attendre l'assistance de l'organisation. En effet, l'organisation assure, dans la mesure du possible, une assistance technique.

Article 6: Assurance

La conception et la construction du radeau sont à la charge et sous la responsabilité exclusive du participant.

Chaque participant et radéliste fait son affaire de ces assurances personnelles (individuelle accident). Il doit être assuré notamment en matière de responsabilité civile.

L'association Festa MasSsima assure l'ensemble de la manifestation auprès de la MAIF. Une copie du contrat sera adressée sur demande.

Article 7: L'épreuve

Le départ sera donné à Sommières sur la Petite Passerelle en amont du Pont Romain à 10h. Un récapitulatif sera distribué à chaque équipage ce qui permettra aux participants de découvrir dans le détail le parcours ainsi que les dernières recommandations concernant la sécurité.

Le parcours comporte une étape et une demi étape, pour un total de 40 km environ. Le samedi soir un apéritif, repas du soir et bivouac sont organisés à la manade Lou Pitchoune à Marsillargues sous réserve d'inscription. Ou alors les participants prévoient leur propre campement.

Dernière étape, le dimanche 31 mai 2009, arrivée sur la plage du Ponant.

Article 8: Environnement

Nous conseillons à tous les radeaux de se munir d'un sac plastique servant à récolter les déchets (mégots de cigarettes, déchets divers...).

L'association Festa MasSsima se réserve le droit de pénaliser toutes personnes réalisant un geste considéré comme polluant durant la manifestation. Les pénalités seront de 5 euros pour les mégots de cigarettes et de 10 euros pour tout autre déchet.

Article 9: Repas et bivouac

chaque participant ou accompagnateur est chargé de prévoir un repas pour le samedi et dimanche midi. Il est conseillé de ne pas oublier votre sac de couchage. L'organisation ne prend pas en charge les frais éventuels d'hébergement.

Pour les inscrits à la manade Lou Pitchoune :
un sac de couchage étiqueté (nom, prénom).

L'association Festa MasSsima récupèrera au départ ceux-ci pour les amener à la manade Samedi soir.

L'intendance est laissée à l'initiative des participants.

Article 10: Maintenance

La mise à l'eau au départ et le retrait des radeaux à l'arrivée fera appel à la solidarité entre participants.

Chaque équipage doit disposer d'un véhicule d'assistance transportant l'ensemble de son matériel.

Article 11: Forfait, report, annulation

En cas de forfait d'un équipage, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés. L'organisation peut reporter ou annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, débit du fleuve...); dans le cas d'une annulation, seulement les frais d'inscription seront remboursés.

Article 12 : Droit à l'image

Par sa participation du 29, 30 et 31 mai 2009 à la manifestation, chaque participant autorise expressément l'association Festa MasSsima (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation sportive dans le cadre de la Grande Vidourlade en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT
REGLEMENT**